

Le sort de Burton of London décidé le 13 février, une liquidation «probable»

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant



La décision sera rendue par le tribunal de commerce de Paris. *OceanProd / stock.adobe.com*

La fermeture des magasins entraînerait un plan social menaçant les 250 employés.

Le sort de l'enseigne de prêt-à-porter Burton of London, en redressement judiciaire, sera décidé le 13 février par le tribunal de commerce de Paris, la liquidation étant «*probable*», selon une source proche du dossier, confirmant une information de Capital. La chaîne française de magasins, dont l'actionnaire principal est l'homme d'affaires Thierry Le Guénic, avait d'abord bénéficié d'une procédure de sauvegarde puis avait été placée en redressement judiciaire pendant l'été 2023. Aucune offre de reprise globale n'avait été présentée aux juges chargés du dossier de redressement judiciaire de l'entreprise, ce qui avait permis à la direction de proposer un plan de continuation alternatif.

Mais il a été jugé insuffisant par les mandataires et administrateurs judiciaires ainsi que le juge-commissaire qui ont donc «*soutenu une demande de liquidation*» de Burton of London, a expliqué une source proche du dossier. Il est «*probable*» que ce soit cette option qui soit retenue par les juges, même si le comité d'entreprise a rendu un avis négatif, a ajouté cette même source.

Des emplois en danger

Cette décision entraînerait la fermeture des magasins ainsi qu'un plan social sur la totalité du personnel de la société, «*aux alentours de 250 salariés*», a encore indiqué la source interrogée. Dans cette éventualité, il pourrait y avoir des offres de reprise de magasins à l'unité. Début 2023, Burton of London possédait 109 magasins et employait 440 salariés puis avait fermé en février 26 points de vente.

Le secteur du prêt-à-porter en France est secoué depuis plusieurs mois par une violente crise. Camaïeu, Kookaï, Naf Naf, Gap France, André, San Marina, Kaporal, Don't Call Me Jennyfer, Du Pareil au Même et Sergent Major... Ces marques bien connues des consommateurs français ont souffert de facteurs cumulés: pandémie, hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, des loyers et des salaires ou encore concurrence de la seconde main et de la «*fast fashion*».

La rédaction vous conseille

- [Le marine s'ancre dans le vestiaire](#)
- [Mode: pourquoi le nombre de magasins doit encore baisser](#)

Sujets

[magasin](#)[Liquidation judiciaire](#)